



U.S. DEPARTMENT of STATE

TRAVEL.STATE.GOV



BUREAU OF CONSULAR AFFAIRS

Nous comprenons que ceci est une traduction informelle des instructions pour le Programme des Visas de Diversite DV 2016. Le travail se poursuit pour avoir une traduction officielle.

INSTRUCTIONS RELATIVES AU PROGRAMME DE LOTERIE DES VISAS D'IMMIGRANT POUR LA DIVERSITE 2016 (DV-2016)

Aperçu du Programme

Mis sur pied par un acte du Congrès américain, le programme de la loterie octroyant des visas d'immigrants de diversité est annuellement pilote et mis en route par le Département d'Etat. Ce programme trouve son fondement juridique dans l'article 203 (c) de la loi des Etats Unis sur l'Immigration et la Nationalité (INA) qui dispose qu'il existe une catégorie de visas dit de diversité pour des pays ayant historiquement un faible taux d'immigration vers les Etats Unis. Pour l'année fiscale 2016, 50.000 Visa de Diversité seront disponibles. La participation au programme ne requiert aucun frais d'inscription.

Les demandeurs qui seront tirés au cours du programme de la Loterie (les sélectionnés) doivent satisfaire à critères de qualification simples mais strictes pour être éligible au visa de diversité.

Les candidats au programme de diversité sont choisis au cours d'un tirage aléatoire géré par ordinateur.

Les visas disponibles au cours de l'année fiscale sont répartis entre six régions géographiques. Aucun pays faisant partie de ces régions ne peut recevoir à lui seul et par an plus de 7% du total des visas de diversité disponibles.

Pour le programme de la DV-2016, les candidats nés dans les pays suivants ne sont **pas** éligibles et par conséquent ne peuvent participer au programme car plus de 50.000 personnes originaires de ces pays ont immigré aux Etats Unis au cours des 5 dernières années.

BANGLADESH, BRÉSIL, CANADA, CHINE (né en Chine continentale), COLOMBIE, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, ÉQUATEUR, SALVADOR, GUATEMALA, HAÏTI, INDE, JAMAÏQUE, MEXIQUE, NIGERIA, PAKISTAN, PÉROU, PHILIPPINES, CORÉE DU SUD, ROYAUME-UNI (à l'exception de l'Irlande du Nord n'est pas concerné) et de ses territoires dépendants et le Vietnam.

Les personnes nées à Taïwan et dans la Région Administrative Spéciale de Hong Kong et de Macao peuvent participer au programme.

Le Programme de cette année ne comporte aucun changement quant aux conditions d'éligibilité.

Les critères de Participation

1^{ère} Condition : Pour participer au Programme de la loterie DV, vous devez dans un premier temps satisfaire aux critères d'éligibilité et être originaire d'un des pays dont les ressortissants sont éligibles au programme au titre de l'année 2016. La liste suivante donne un aperçu des pays par région dont les ressortissants sont admissibles.

Si vous n'êtes pas né dans un pays dont les natifs sont éligibles, vous pouvez être éligibles à la participation au programme par deux méthodes alternatives qui sont les suivantes :

- Votre conjoint(e) est-il né dans un pays dont les natifs sont admissibles ? si oui, vous pouvez vous prévaloir du pays/lieu de naissance de votre conjoint(e) pour être éligible – à condition que votre nom et celui de votre conjoint(e) figurent sur la demande présentée au moment de l'enregistrement au programme, que le candidat et son conjoint se voient accorder un visa et entrent aux États-Unis au même moment/ simultanément.
- Si vous êtes né dans un pays dont les natifs ne sont pas admissibles, mais qu'aucun de vos deux parents n'est né dans ce pays, ni y résidait au moment de votre naissance, vous pouvez vous prévaloir du lieu/pays de naissance de l'un de vos parents pourvu que les natifs de ces pays soient éligibles pour participer au programme du Visa de Diversité au titre de l'année 2016 (voir la liste des pays éligibles). Pour plus de détails sur ce que cela signifie, voir la rubrique Foires Aux Questions.

2^{ème} Condition : Chaque demandeur doit remplir les conditions du niveau d'études ou d'expériences professionnelles qu'exigent le programme du Visa de Diversité en ayant :

- un niveau d'étude de fin de cycle de l'enseignement secondaire ou son équivalent, c'est à dire que vous devez avoir achevé avec succès 12 années d'études primaires et secondaires

OU

- avoir deux ans d'expérience professionnelle au cours des cinq dernières années dans une profession qui demande au moins deux années de formation ou de pratique. La base de données du Ministère de la Fonction Publique des États Unis (Department of Labor) dénommée O*Net OnLine servira à déterminer la catégorie ou expériences professionnelles requises pour se qualifier à ce programme.

Pour de plus amples informations sur la fonction professionnelle requise au requérant principal pour être éligible au visa de diversité, nous vous conseillons de consulter notre rubrique Foire Aux Questions

Si vous ne remplissez pas ces deux conditions susmentionnées, ne vous déconseillons vivement de ne participer au programme du Visa de Diversité.

COMMENT SE PORTER CANDIDAT AU PROGRAMME

Le département d'Etat a mis en place le système d'inscription électronique depuis le programme DV-2005 afin de rendre le processus d'inscription au programme DV plus efficace et plus sûr. Le département utilise un dispositif technologique spécial et d'autres moyens pour identifier les personnes qui se rendent coupables de fraude dans le but d'immigrer illégalement ou qui soumettent plusieurs inscriptions.

Période d'inscription

Les inscriptions au programme de la loterie DV-2016 doivent être soumises en version électronique entre le mercredi 1 octobre 2014 à midi, heure de Washington (GMT-4), et le lundi 3 novembre 2014 à midi, heure de Washington (GMT-5). Les personnes intéressées peuvent obtenir le Formulaire d'inscription E-DV à l'adresse suivante: www.dvlottery.state.gov pendant la période d'inscription. Les inscriptions sur papier ne sont pas acceptées. Il est fortement conseillé aux personnes intéressées de ne pas attendre la dernière semaine de la période d'inscription pour participer. En effet, le flux élevé des demandes peut provoquer des ralentissements au niveau du site Internet. Aucune inscription tardive ne sera prise en compte. La loi autorise seulement une inscription par ou pour chaque personne pendant la période de d'inscription. Le Département d'Etats utilise une technologie sophistiquée pour détecter les inscriptions multiples. Les individus qui soumettront plus d'une inscription seront disqualifiés.

Procédure d'inscription au Programme DV 2016

Pour participer au programme, vous devez soumettre en version électronique votre Formulaire électronique d'Inscription pour le Visa de Diversité (E-DV Entry Form ou DS-5501) en ligne sur le site www.dvlottery.state.gov. Les inscriptions incomplètes ne seront pas acceptées. Il y a pas de coût ou de frais pour s'inscrire au Programme du Visa de Diversité.

Le département d'Etat encourage vivement les candidats à remplir le formulaire d'inscription sans l'aide de « Consultants pour les visas », « Agents pour les visas » ou autres personnes qui proposent de soumettre une inscription au nom des candidats. Si vous utilisez les services d'une tierce personne pour remplir votre formulaire d'inscription, vous devez être présent au pendant le remplissage du formulaire afin de conserver la page de confirmation et votre numéro de d'inscription qui est unique. Il est extrêmement important que vous conserviez votre page de confirmation de même que votre numéro confirmant votre inscription. Sans cette information, vous ne pourrez avoir accès au système en ligne qui vous informera du statut de votre inscription. Vous devez évaluer les conséquences que cela pourraient si quelqu'un d'autre se proposait de garder cette information pour vous. Vous aussi assurer que vous avez un accès permanent à votre compte email mentionne le formailre électronique d'inscription E-DV. Voir la rubrique Foire Aux Questions pour de plus amples informations à propos des arnaques sur les Visas de Diversité.

Après avoir soumis une inscription de façon complète, vous verrez apparaître à l'écran votre nom et un numéro de confirmation qui est unique. Cet écran de confirmation de votre inscription doit être imprimé et gardé dans vos archives. A partir du 5 mai 2015, vous pourrez vérifier l'état de votre demande d'inscription au programme DV-2016 en visitant l'adresse internet www.dvlottery.state.gov Une fois sur ce site vous allez à la rubrique *Entrant Status Check*, en tapant votre numéro de confirmation unique et vos informations personnelles. La vérification de votre inscription par le biais de la rubrique *Entrant Status Check* sera le seul moyen pour vous de savoir si vous avez été sélectionné(e) dans le cadre du programme DV-2016, de recevoir les instructions sur la manière de continuer votre demande après votre sélection et d'être informé(e) de votre date d'interview pour la demande de visa immigrant. Pour plus d'information sur le processus de sélection, nous vous invitons à consulter notre espace [Foire Aux Questions](#).

Pour vous inscrire au programme du Visa de Diversité, vous devez fournir les informations suivantes lors du remplissage de formulaire E-DV en version électronique.

1. Nom – les noms doivent inclure le nom de famille, le prénom, le deuxième prénom... Inscrivez votre nom exactement en suivant l'ordre dans lequel il apparaît dans votre passeport.
2. Date de naissance – elle doit suivre l'ordre suivant: jour, mois, année
3. Sexe – masculin ou féminin
4. Lieu de naissance
5. Pays de naissance – Le nom du pays mentionné doit être celui qui renvoie actuellement au pays où vous êtes né.
6. Pays d'admissibilité ou auquel vous êtes rattaché pour le Programme DV – Votre pays d'admissibilité sera normalement le même que votre pays de naissance. Votre pays d'admissibilité n'est pas votre pays de résidence. Si vous êtes né dans un pays qui n'est pas admissible au programme DV, veuillez consulter la rubrique Foire Aux Questions pour voir s'il y a un autre moyen pour vous d'être éligible au programme.
7. **Exigences Photographiques** – Il est impératif de joindre les photographies récentes de vous-même, de votre conjoint(e) et de tous vos enfants qui participent au jeu avec vous. Se reporter à la rubrique [Soumission d'une Photographie Digitale](#) pour des informations techniques relatives aux spécifications des photos. Vous n'avez pas besoin de joindre les photographies d'une conjointe, ou d'un enfant qui déjà citoyen américain ou Résident légal permanent. Cependant, vous ne serez pas pénalisés si vous le faites.

Les photographies de groupe ne seront pas acceptées ; vous devez joindre une photo pour chaque personne. Vous verrez votre inscription rejetée ou votre visa refusé si les photographies ne sont pas récentes, ou bien si elles ont fait l'objet de quelque manipulation que ce soit, ou si elles ne répondent pas aux spécifications expliquées ci-dessous. Se reporter à la rubrique [Soumission d'une Photographie Digitale](#) pour de plus amples informations.

8. Adresse postale – Elle doit être précédée de la mention :

A l'attention de ou Sous Couvert de

Puis l'adresse

La ville

Code Postal

Pays

9. Pays actuelle de résidence

10. Numéro de téléphone (facultatif)

11. Adresse e-mail – donnez une adresse e-mail à laquelle vous avez directement accès. Toutefois, si votre demande est sélectionnée et que vous répondez au message de notification de votre sélection par le biais de la rubrique « Entrant Status Check », vous recevrez un courrier électronique de suivi du Département d'Etat, vous informant de la disponibilité des informations concernant votre entretien pour le visa immigrant. Le Département d'Etat ne vous enverra jamais un email vous informant de votre sélection. Pour de plus amples informations sur la procédure de sélection, nous vous conseillons de consulter notre rubrique [Foire Aux Questions](#).

12. Quel est actuellement votre niveau d'études le plus élevé ? Vous devez indiquer lequel des différents niveaux suivants correspond à votre niveau d'études le plus élevé: (1) Etudes primaires seulement, (2) Etudes secondaires, sans diplôme (3) Diplôme de fin d'études secondaires, (4) Etudes professionnelles, (5) Etudes universitaires, (6) Diplôme universitaire (7) Niveau licence, (8) Maîtrise, (9) Etudes universitaires du troisième cycle et (10) Doctorat.

13. Situation matrimoniale **actuelle:** Célibataire, marié (e), divorcé (e), veuf/veuve ou légalement séparé(e). Veuillez taper et entrer le nom, la date de naissance, le sexe, le lieu de naissance, le pays de naissance de votre conjoint et apposer sa photographie répondant aux spécifications techniques de la photo.

Toute omission relative à l'inscription de son conjoint éligible invaliderait l'inscription du demandeur principal et tous les visas seront refusés au moment de l'entrevue pour le visa. Il vous faudra lister votre conjoint(e) même si vous envisagez de divorcer avant votre demande de visa. Le Visa de Diversité ne sera pas requis pour le/la conjoint(e) qui est citoyen américain ou Résident Légal Permanent. Cependant, vous ne serez pas pénalisé si vous les avez mentionné sur votre formulaire d'inscription. Voir la rubrique [Foire Aux Questions](#) pour de plus amples informations au sujet de l'inscription des membres de sa famille.

14. Nombre d'enfants – Vous devez mentionner le nom, la date et le lieu de naissance, le sexe et le pays de naissance de tous vos enfants célibataires de moins de 21 ans, même s'ils ne résident pas avec vous et n'immigreront pas avec vous au moment où vous obtiendrez le visa. Il faudra soumettre pour chacun des enfants une photographie individuelle aux normes telles que décrites dans les spécifications techniques de la photo.

Assurez-vous de mentionner :

- tous vos enfants naturels qui sont en vie
- tous les enfants que vous avez légalement adoptés; et
- tous les enfants de votre conjoint(e) célibataires et qui ont moins de 21 an à la date de votre inscription même si vous n'êtes plus légalement marié à leur parent et même si l'enfant ne reside pas actuellement chez vous et/ou n'a pas l'intention d'immigrer avec vous.

Les enfants mariés et les enfants âgés de plus de 21 ans ne sont pas éligibles pour participer au programme du Visa de Diversite. Toutefois, la loi américaine protège les enfants ayant dépassé la limite d'âge dans certains cas. Si votre inscription électronique au programme du Visa de Diversite a été soumise avant que votre enfant non marié n'ait l'âge de 21 ans et que l'enfant atteigne l'âge de 21 ans avant la délivrance du visa, il/elle peut bénéficier des prerogatives de la loi relative à la protection des droits et libertés de l'enfant (Child Status Protection Act) comme un enfant âgé de moins de 21 ans pour les besoins du traitement de sa demande de visa. Vous n'êtes pas tenu de mentionner l'enfant qui est déjà citoyen américain ou qui est un résident permanent légal des Etats Unis puisqu'ils ne sont pas éligibles pour obtenir un Visa de Diversité. De plus, vous ne serez pas pénalisé si vous mentionnez ou omettez de mentionner de tels membres de famille lors de votre inscription. Le fait de ne pas mentionner tous les enfants éligibles entraînera la disqualification du candidat principal et le refus de tous les visas au moment de l'entretien. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter la rubrique Foire Aux Questions relative aux membres de famille.

Se référer à la rubrique Foires Aux Questions pour de plus amples informations sur la l'Inscription électronique pour le Programme du DV 2016.

Sélection des Candidats

L'ordinateur fera une sélection aléatoire des personnes ayant soumis une inscription complète et dans les normes en se basant sur le nombre de visas disponibles pour chaque région et pays. Tous les candidats au programme de visas pour la diversité (DV- 2016) devront consulter la rubrique *Entrant Status Check* du site Internet du programme E-DV à l'aide de leur numéro de confirmation unique pour voir si leur inscription a été sélectionnée ou non, dans le cadre de la loterie DV 2016. La vérification des résultats du tirage sera disponible via la rubrique *Entry Status Check* à partir du 5 mai 2015, sur l'adresse internet du programme E-DV: www.dvlottery.state.gov jusqu'au 30 juin 2016 au moins.

Les candidats sélectionnés seront dirigés vers une page de confirmation qui leur donnera d'autres instructions, dont des informations sur les frais à payer pour pouvoir immigrer aux Etats-Unis. La rubrique *Entry Status Check* sera le SEUL et UNIQUE moyen par lequel les candidats sélectionnés seront informés de leur sélection au programme DV-2016. Le Département d'Etat n'enverra pas de lettres de notification. Les candidats choisis par tirage au sort ne seront pas informés de leur sélection par courrier électronique. Les personnes qui ne sont pas sélectionnées en seront informées via la rubrique en ligne *Entrant Status Check*. Les ambassades et les consulats des Etats-Unis ne fourniront pas de liste des candidats sélectionnés. Il est vivement recommandé aux demandeurs de vérifier le statut de leur inscription à travers la rubrique *Entrant*

Status Check et de ne pas compter sur une personne tierce pour le faire à leur place pour les en informer.

Afin de bénéficier d'un Visa de Diversité (DV) pour immigrer aux Etats-Unis, les personnes choisies par tirage au sort doivent remplir TOUTES les conditions d'admissibilité prévues par la loi américaine. Ces conditions peuvent entraîner un examen approfondi des demandes et requérir un certain temps nécessaire au traitement du dossier. Cette condition s'appliquera aux natifs de certains pays figurant sur la liste des pays ci-dessous y compris, mais non exclusivement, aux natifs des pays reconnus comme des Etats soutenant le terrorisme.

Le traitement des inscriptions et la délivrance des Visas de Diversité DV aux candidats sélectionnés ainsi que leurs membres de famille qui remplissent les conditions d'éligibilité doivent avoir lieu avant le 30 septembre 2016 à minuit. En aucun cas, les Visas de Diversité DV ne peuvent être délivrés après cette date. Les membres de la famille ne peuvent pas non plus obtenir de Visas de Diversité DV pour suivre et rejoindre le candidat principal aux Etats-Unis après cette date. Se référer à la rubrique Foires Aux Questions pour plus d'information sur le processus de sélection.

Instructions relatives à la soumission d'une photo (image) numérique

Le fichier image peut être fourni soit en prenant une nouvelle photo numérique, soit en scannant une photo sur papier à l'aide d'un scanner numérique. Le fichier image doit répondre aux spécifications techniques et numériques à travers ce qui suit. Les candidats peuvent vérifier la conformité de leurs photos grâce au lien de validation de photos sur le site Internet du programme E-DV avant de soumettre leurs demandes d'inscription. Le lien de validation de photos donne des conseils techniques supplémentaires sur les caractéristiques numériques de la photo, ainsi que des exemples de photos acceptables et non acceptables. Les photographies doivent être en couleur avec 24-bit de profondeur. Si vous utilisez un scanner, les paramètres doivent être de couleur réelle ou en mode couleur de 24-bit. Voir ci-dessous les conditions supplémentaires pour scanner une photo.

Spécifications relatives à la composition:

• Position de la tête

- La personne photographiée doit faire face à l'appareil photo.
- La tête de la personne ne doit être inclinée ni vers le haut ni vers le bas ni vers le côté.
- La hauteur de la tête ou la taille de la zone faciale (mesurée à partir du haut de la tête: des cheveux au bas du menton) doit mesurer entre 50 pour cent et 69 pour cent de la hauteur totale de l'image. La hauteur des yeux (mesurée à partir du bas de l'image jusqu'au niveau des yeux) doit mesurer entre 56 et 69 pour cent de la hauteur de l'image.

• Fond

La personne doit être photographiée sur un fond neutre et de couleur claire. Les fonds sombres ou avec des motifs ne sont pas acceptés.

- **Netteté**

La photo doit être nette.

- **Objets décoratifs**

Les photos sur lesquelles la personne porte des lunettes de soleil ou d'autres objets qui empêchent de voir le visage ne seront pas acceptées.

- **Couvre-chefs et chapeaux**

Les photos des candidats portant des couvre-chefs ou des chapeaux ne sont acceptables que s'ils sont portés pour des motifs religieux. Même dans ce cas, le couvre-chef ne doit masquer aucune partie du visage du candidat. Les photos des candidats portant des coiffures tribales ou autres qui ne sont pas spécifiquement de nature religieuse ne seront pas acceptées. Les photos des militaires, du personnel des compagnies aériennes ou autres portant des chapeaux ne seront pas acceptées.

Spécifications techniques

- **Prise d'une nouvelle photo numérique.**

Si vous devez prendre une nouvelle photo numérique, celle-ci doit respecter les spécifications suivantes:

Format du fichier image:	L'image doit être en format JPEG (Joint Photographic Experts Group).
Taille du fichier image:	La taille maximale du fichier image est de 240 kilo-octets (240 KO).
Résolution et Dimensions de l'image:	Les dimensions minimales acceptables sont de 600 pixels (largeur) x 600 pixels (hauteur). Les dimensions de l'image en pixels doivent avoir un rapport correspondant à un carré (la hauteur doit être égale à la largeur).
Profondeur couleurs de l'image:	L'image doit être en couleurs (24 bits par pixel). Les images 24 bit noir et blanc ou 8 bit ne seront pas acceptées.

- **Scanner une photo soumise.** Avant de scanner une photo sur papier, celle-ci doit répondre aux normes et indications ci-dessus. Si la photo répond aux normes requises, scannez l'imprimé en suivant les spécifications du scanner ci-dessous:

Résolution du scanner:	Résolution d'au moins 300 points par pouce (ppp).
Format du fichier d'image:	L'image doit être en format JPEG (Joint Photographic Experts Group).
Taille du fichier d'image:	Taille maximale du fichier d'image: 240 kilo-octets (240 KO).

Résolution de l'image:	600 x 600 pixels.
Profondeur couleurs de l'image:	Couleurs 24 bit. [NB: Les images en noir et blanc, monochromes ou en échelle de gris ne seront pas acceptées.]

FOIRE AUX QUESTIONS

ADMISSIBILITE

1. Que signifient les termes « natif » et « pays de rattachement »

Le terme « Natif/Native » **désigne en général** une personne née dans un pays donné, quelle que soit le pays de résidence actuelle ou la nationalité de la personne. Pour les besoins de l'immigration, **ce terme** « natif/native » peut également **désigner** une personne qui a le droit de **se prévaloir** d'un pays autre que celui dans lequel elle est née, en vertu des dispositions de l'article 202(b) de la Loi sur l'immigration et la nationalité.

Chaque personne est rattachée à un pays du fait de la limitation numérique imposée aux immigrants venant d'un pays ou d'une région géographique donné. Votre rattachement se réfère au pays auquel vous pouvez prétendre valablement. Votre pays d'admissibilité sera normalement le même que votre pays de naissance. Toutefois, vous pouvez demander d'être **rattaché** au pays de naissance de votre conjoint (e) **ou** au pays de naissance de l'un de vos parents à condition qu'aucun de vos deux parents n'ait été un résident dans le pays non admissible au moment de votre naissance. Ce sont les trois **options par lesquelles vous pouvez choisir votre pays de rattachement**.

Veillez noter que votre demande peut être rejetée si vous mentionnez le nom inexact d'un pays d'admissibilité ou de rattachement (c'est-à-dire un pays **dont vous ne pouvez pas vous prévaloir**).

2. Puis-je encore m'inscrire si je ne suis pas né dans un pays dont les natifs sont admissibles?

Il y a deux circonstances qui vous permettraient de vous inscrire valablement. En premier lieu, **si votre conjoint(e) est né(e) dans un pays éligible, vous pouvez demander à être rattaché à son pays de naissance**. Cependant, vous ne pourrez bénéficier d'un visa DV-1 que si votre conjoint (e) est également **qualifié(e)** et se voit délivrer un visa DV-2, et que vous entrez tous les deux

ensemble aux Etats-Unis avec vos visas DV. De même, votre enfant mineur à charge peut être « rattaché » au pays de naissance de l'un de ses parents.

En second lieu, vous pouvez être « rattaché » au pays de naissance de l'un de vos parents, à condition qu'aucun de vos deux parents n'ait été un résident dans le pays non **éligible** au moment de votre naissance. En général, une personne n'est pas considérée comme résidente d'un pays **dans lequel** elle n'est pas née ou elle n'est pas légalement naturalisée si elle y est effectuée simplement un séjour temporaire pour visite, études ou si elle y est temporairement affectée pour des raisons d'affaires ou professionnelles pour le compte d'une société ou d'un gouvernement d'un pays autre que le pays de naissance.

Si **vous revendiquez le bénéfice d'être** rattaché à un des pays cités plus haut, vous devez fournir **des informations à ce sujet** sur votre Formulaire d'inscription électronique E-DV à la question #6.

Veillez noter que votre demande peut être rejetée si vous mentionnez le nom inexact d'un pays d'admissibilité ou de rattachement (c'est-à-dire un pays auquel vous ne pouvez pas prétendre valablement).

3. Pourquoi les natifs de certains pays ne sont-ils pas admissibles au programme?

L'objectif des **visas Diversités** est **d'offrir une possibilité d'immigrations** aux personnes qui ne sont pas issues de pays « d'admission élevée ». Selon la loi, il s'agit des pays dont plus de 50.000 ressortissants ont immigré aux Etats-Unis au cours des cinq dernières années à l'aide de visas délivrés pour des raisons familiales et de travail. Chaque année, le Service Américain de la citoyenneté et de l'immigration (USCIS) calculent le nombre d'immigrants admis aux Etats-Unis pour raisons familiales et professionnelles au cours des cinq dernières années, afin de déterminer les pays dont les ressortissants devront être exclus **du programme annuel du Visa Diversité**. Etant donné **que le décompte est fait chaque année, la liste des pays dont les ressortissants sont éligibles ou non peut changer d'une année à l'autre.**

4. Quelle est la limite du nombre de visas DV-2016 qui sera délivrés aux natifs de chaque pays et région admissibles ?

Le Service Américain de la citoyenneté et de l'immigration (USCIS) détermine chaque année le nombre **de visas diversités** attribué à chaque région conformément à une formule prévue à l'article 203(c) de l'INA. Le nombre de visas qui sera **par la suite** délivré aux natifs de chaque pays dépendra de la limite régionale établie. Cela consiste à savoir combien de candidats viennent de chaque pays et combien **parmi les** candidats sélectionnés sont admissibles pour le visa. **Pour chaque région, aucun pays ne recevra plus de 7% du nombre total de visas disponibles.**

5. Quelles sont les exigences en termes de niveau d'études ou d'expérience professionnelle?

Selon la loi américaine et les **règlementations**, chaque candidat doit avoir au moins le niveau d'études secondaires ou l'équivalent, ou avoir, au cours des cinq dernières années, deux ans d'expérience professionnelle dans une profession qui nécessite au moins deux années de formation ou de pratique. Un "niveau d'études secondaires ou équivalent" signifie qu'on doit avoir terminé avec succès douze années d'études élémentaires et secondaires aux Etats-Unis ou terminer avec succès un cycle officiel d'études élémentaires et secondaires comparable au cycle secondaire aux Etats-Unis s'il s'agit d'un autre pays. Seuls les programmes d'études officiels répondent à cette condition. Les programmes de cours par correspondance ou les certificats d'équivalence (comme le GED) ne sont pas acceptables. Les preuves écrites du niveau d'études ou de l'expérience professionnelle doivent être présentées à l'agent consulaire lors de l'entretien pour le visa.

Si vous ne répondez pas aux **exigences de niveau d'études** ou d'expérience professionnelle, votre **demande** sera disqualifiée lors de l'entretien de visa et aucun visa ne sera délivré ni à vous, ni aux membres de votre famille.

6. Quelles sont les professions admissibles au programme DV?

Pour déterminer l'admissibilité sur la base de l'expérience professionnelle, les définitions de la base de données O*Net OnLine du Département du Travail (DOL) seront utilisées. La base de données O*Net Online regroupe les expériences professionnelles en cinq "zones d'emploi." Bien que la plupart des professions figurent sur la liste du site web du DOL, seules certaines professions spécifiées sont admissibles au programme DV. Pour prétendre à un visa DV sur la base de votre expérience professionnelle, vous devez, au cours des cinq dernières années, avoir eu deux années d'expérience dans une profession qui est désignée comme Zone d'emploi 4 ou 5, classées dans un échelon de 7.0 ou plus d'une Préparation Professionnelle Spécifique (PPS).

Si vous ne répondez pas aux exigences de niveau d'études ou d'expérience professionnelle, votre demande sera disqualifiée lors de l'entretien de visa et aucun visa ne sera délivré ni à vous, ni aux membres de votre famille.

6. Comment puis-je trouver les professions admissibles dans la base de données O*Net OnLine du Département du Travail ?

Lorsque vous serez sur le site O*Net OnLine, suivez les étapes suivantes pour savoir si votre profession est qualifiante :

1. Sous la rubrique « Trouver les Professions », sélectionnez « Famille d'Emploi » dans le menu contextuel ;
2. Défilez par « Famille d'Emploi », faites votre sélection et cliquez « RECHERCHER » ;
3. Sélectionnez l'onglet « zone d'emploi » pour trouver le numéro de la Zone d'Emploi désignée ou la Préparation Professionnelle Spécifique (PPS)

Comme exemple, sélectionnez Ingénieurs aérospaciaux. A la fin du Résultat de recherche pour ingénieurs aérospaciaux, sous la section de Zone d'Emploi, vous trouverez la Zone d'Emploi 4,

échelon PPS, 7.0 à 8.0. En tenant compte de cet exemple, l'Ingénierie aérospaciale est une profession qualifiante.

Pour plus d'information, voir Visa de Diversité – siteweb de la Liste de Professions.

8. Y a-t-il un âge minimum pour s'inscrire au programme?

Il n'y a pas d'âge minimum pour s'inscrire au programme, mais l'obligation d'avoir un niveau d'études secondaires ou une expérience professionnelle pour chaque candidat principal au moment de la demande disqualifiera en réalité la plupart des candidats âgés de moins de 18 ans.

PREPARATION DE VOTRE CANDIDATURE ELECTRONIQUE POUR LE PROGRAMME DE DV

9. Quels sont les délais d'inscription au programme DV-2016?

Les inscriptions au programme de la loterie DV-2016 doivent être soumises par voie électronique entre le mercredi 1 octobre 2014 à midi, heure de Washington (GMT-4), et le lundi 3 novembre 2014 à midi, heure de Washington (GMT-5).

Chaque année, des millions de personnes participent au programme pendant la période d'inscription. Ce volume important d'inscriptions entraîne une énorme quantité de travail de sélection et de traitement des dossiers acceptés. Maintenir la période d'inscription à ces dates permet de s'assurer que les candidats sélectionnés sont informés à temps et de donner aux demandeurs de visas, d'une part, et à nos ambassades et consulats, d'autre part, le temps de préparer et de finaliser les dossiers pour la délivrance de visas.

Il est fortement recommandé aux candidats de s'inscrire au début de la période d'inscription. Un accroissement des inscriptions en fin de période pourrait ralentir le système. Aucune inscription, quelle qu'elle soit, ne sera acceptée après le lundi 3 novembre 2014 à midi, heure de Washington.

10. Est-ce qu'une personne qui se trouve aux Etats-Unis peut s'inscrire au programme DV?

Oui, un candidat peut s'inscrire alors qu'il se trouve aux Etats-Unis ou dans un autre pays et il peut soumettre sa demande des Etats-Unis ou de l'étranger.

11. Est-ce que chaque candidat a droit à une seule inscription au cours de la période d'inscription annuelle au programme E-DV?

Oui, la loi ne permet qu'une seule inscription par personne ou pour chaque personne au cours d'une même période d'inscription. Le département d'Etat utilise un dispositif technologique sophistiqué et d'autres moyens pour identifier les candidats qui soumettent plusieurs demandes pendant la période d'inscription. **Tout candidat pour lequel plusieurs demandes ont été soumises verra sa candidature disqualifiée.**

12. Un mari et une femme peuvent-ils, chacun, s'inscrire séparément?

Oui, un mari et une femme peuvent s'inscrire chacun de son côté si chacun remplit les conditions d'admissibilité. Si l'un est sélectionné l'autre en bénéficie en tant qu'ayant-droit.

13. Quels sont les membres de ma famille que je dois mentionner sur mon inscription?

Conjoint(e): Sur votre inscription vous devez inclure le nom de votre conjoint(e) (mari et femme). Vous devez mentionner le nom de votre conjoint(e) même si vous êtes actuellement séparés, sauf si vous êtes légalement séparés (c'est-à-dire qu'il y a un accord écrit reconnu par un tribunal ou qu'il y a une **décision** du tribunal). Si vous êtes légalement séparés ou divorcés, vous n'avez pas besoin de mentionner le nom de votre ancien (ne) conjoint(e).

Enfants: Vous devez inclure le nom de TOUS vos enfants célibataires et qui sont âgés de moins de 21 ans à la date de votre première inscription au programme E-DV, qu'ils soient vos enfants propres, les enfants de votre conjoint(e) ou des enfants que vous avez officiellement adoptés en accord avec les lois de votre pays. Mentionnez tous vos enfants âgés de moins de 21 ans au moment de votre inscription électronique, même s'ils ne vivent plus avec vous ou que vous n'envisagez pas de les faire immigrer dans le cadre du programme DV. Les enfants, qui sont déjà des citoyens américains ou des Résidents permanents légaux, n'ont pas besoin d'être mentionnés sur votre demande.

Les parents, les frères et les soeurs du candidat à la Loetrie ne sont éligibles pour recevoir des visas diversités. Ils ne doivent pas être inclus dans l'inscription.

Le fait d'inclure les membres de votre famille dans votre inscription ne les oblige pas à voyager avec vous. Ils peuvent choisir de rester au pays. Cependant, si vous mettez le nom d'une personne admissible sur votre demande de visa alors que vous ne l'avez pas fait dans votre inscription initiale, votre dossier sera rejeté lors de votre entrevue de visa et aucun visa ne sera délivré ni à vous, ni aux membres de votre famille. Cela ne s'applique qu'aux membres de votre famille au moment de l'inscription initiale et non à ceux qui se sont ajoutés à la famille ultérieurement. Votre conjoint(e) peut toujours faire une demande séparée, même si son nom figure sur votre inscription, tant que les deux inscriptions comportent les informations sur les membres dépendants de votre famille. (Voir la question # 12 ci-dessus.)

14. Dois-je soumettre ma propre inscription ou bien quelqu'un d'autre peut-il le faire en mon nom?

Vous pouvez préparer et soumettre personnellement votre inscription. Quelqu'un d'autre peut **aussi le faire pour vous**. Qu'une inscription soit soumise directement par le candidat ou qu'il sollicite l'assistance d'un avocat, un ami, un membre de la famille ou quelqu'un d'autre, etc., seule une inscription peut être faite au nom de chaque personne. Vous, étant le candidat, devez vous assurer que les informations fournies lors de l'inscription sont exactes et complètes. Les candidatures incorrectes ou inachevées peuvent être disqualifiées. Les candidats doivent conserver les informations contenues sur leur propre page de confirmation afin de pouvoir

vérifier, sans l'aide de personne, l'état de leur inscription sur le site web www.dvlottery.state.gov sous la rubrique Entrant Status Check.

15. Les personnes qui disposent déjà d'une demande de visa d'immigrant dans une autre catégorie peuvent-elles s'inscrire au programme DV?

Oui, .

16. Quand est-ce que les formulaires d'inscription au programme E-DV seront disponibles en ligne?

Les formulaires d'inscription seront disponibles **en ligne** pendant la période d'enregistrement qui débute le mercredi 01 octobre 2014 à midi, heure de Washington, (GMT - 4), et se termine le lundi 3 novembre 2014 à midi, heure de Washington, (GMT- 5).

17. Est-il possible de télécharger et de sauvegarder le formulaire d'inscription E-DV sur un programme Microsoft Word (ou un autre programme compatible) et le remplir plus tard?

Non, vous ne pourrez pas sauvegarder le formulaire sur un autre programme pour le remplir et le soumettre plus tard. Le Formulaire d'inscription E-DV **n'est utilisable que sur Internet**. De ce fait, le formulaire doit être rempli et **transmis** en ligne.

18. Est-ce que je peux sauvegarder le formulaire en ligne pour remplir une partie et compléter le reste plus tard?

Non. Le formulaire E-DV est conçu pour être rempli et soumis une seule fois. Toutefois, le formulaire étant constitué de deux parties et en raison d'éventuels ralentissements et interruptions du réseau, le système E-DV est conçu pour fonctionner jusqu'à soixante (60) minutes entre le téléchargement du formulaire et sa réception sur le site web du programme E-DV. Si au bout des 60 minutes l'inscription électronique n'est pas reçue, les informations déjà reçues sont abandonnées. Ce procédé vise à éviter toute possibilité accidentelle de considérer une inscription complète comme étant un double d'une inscription partielle précédente. Il faut lire clairement les instructions relatives au DV avant de commencer à remplir le formulaire en ligne **afin** de vous **assurer que vous avez à l'avance les informations exactes qui vous seront nécessaire**.

19. Si je n'ai pas accès à un scanner, est-ce que je peux envoyer les photographies à un parent qui se trouve aux Etats-Unis pour qu'il les scanne et les sauvegarde sur une disquette qu'il m'envoie pour que je puisse m'inscrire?

Oui, cela est possible tant que les photographies répondent aux spécifications prévues dans les instructions et que les photographies sont envoyées par voie électronique avec et en même temps que le formulaire d'inscription en ligne E-DV. Les candidats doivent disposer d'un fichier de la photographie scannée au moment de l'inscription en ligne. La photo ne peut pas être soumise séparément de la demande en ligne.

L'inscription complète (photographie et demande ensemble) peut être soumise par voie électronique à partir des Etats-Unis ou de l'étranger.

20. Si les images numériques soumises ne sont pas conformes aux spécifications, la procédure prévoit que le système rejette automatiquement le formulaire E-DV et en informe l'expéditeur. Dans ce cas pourrais-je soumettre ma demande de nouveau?

Oui. Si une photographie numérique pose un problème de conformité aux spécifications, elle est automatiquement rejetée par le site du programme E-DV. Il n'est toutefois pas possible de prévoir, en raison de la nature de l'Internet, le temps nécessaire pour que le message de rejet arrive à l'expéditeur. Si le problème peut être réglé par le candidat et que la première ou la deuxième partie du formulaire est envoyée dans les soixante (60) minutes, ce n'est pas grave. Dans le cas contraire, le candidat doit reprendre la procédure d'inscription depuis le début. Un candidat peut essayer d'envoyer une inscription autant de fois qu'il faut jusqu'à ce que le formulaire rempli soit reçu et l'avis de confirmation envoyé. Une fois que vous recevez un avis de confirmation, votre candidature est achevée et vous ne devriez PAS soumettre des **inscriptions supplémentaires**.

21. Est-ce que l'avis de confirmation électronique de réception du formulaire E-DV dûment rempli est envoyé immédiatement après la soumission de la demande?

Vous devriez immédiatement recevoir un avis de confirmation avec un numéro de confirmation que vous devez enregistrer et garder. Cependant, en raison de la nature de l'Internet, il n'est pas possible de prévoir combien de temps il faudra à cette réponse pour arriver à son destinataire. Si rien ne se passe plusieurs minutes après avoir cliqué sur le bouton « Submit », autant de fois qu'il faudra jusqu'à ce que le formulaire entièrement rempli soit reçu et que l'avis de confirmation soit envoyé. **Cependant, une fois que vous recevez l'avis de confirmation, vous ne devez plus soumettre de nouveau votre formulaire.**

COMMENT SE FAIT LA SELECTION DES CANDIDATS?

22. Comment puis-je savoir si je suis sélectionné ?

Vous devez utiliser votre numéro de confirmation pour vérifier l'état de **votre** inscription sur le site web du programme E-DV www.dvlottery.state.gov à la rubrique Entrant Status Check à partir du 5 mai 2015 jusqu'au 30 juin 2016. La rubrique *Entrant Status Check* est le seul moyen par lequel vous serez notifié de votre sélection. Ce moyen vous permettra d'avoir davantage d'information et d'être **informé** de la date et l'heure de votre entrevue pour le visa immigrant. www.dvlottery.state.gov est l'unique site web autorisé du Département d'Etat pour la candidature officielle en ligne concernant le Programme pour le Visa de Diversité et pour la vérification de statut sous la rubrique Entrant Status Check.

Le Département d'Etat ne vous contactera PAS pour vous dire que vous avez été sélectionné (voir question #23).

23. Comment puis-je savoir si je n'ai pas été sélectionné ? En serai-je notifié ?

Vous pouvez vérifier le statut de votre **inscription** DV-2016 à travers la rubrique *Entrant Status Check* disponible sur le site web www.dvlottery.state.gov à partir du 5 mai 2015 jusqu'au 30 juin 2016 au moins. Gardez votre numéro de confirmation jusqu'au 30 septembre 2016 au moins. (les informations sur les statuts du programme de DV de l'année précédente, DV-2015, sont disponibles en ligne du 1^{er} mai 2014 jusqu'au 30 juin 2015). Si votre candidature n'est pas sélectionnée, vous ne recevrez pas d'informations supplémentaires.

24. Que se passe-t-il si je perds mon numéro de confirmation ?

Pour accéder à la rubrique *Entrant Status Check*, vous devez avoir votre numéro de confirmation. Il existe actuellement un dispositif dans la rubrique Entrant Status Check (ESC) sur le site web eDV qui vous permettra de récupérer votre numéro de confirmation via l'adresse email que vous avez utilisée lors de votre candidature pour confirmer votre identité.

Les Ambassades et Consulats américains de même que le Kentucky Consular **Center ne sont pas en mesure** de vérifier le statut de votre sélection ou de vous fournir votre numéro de confirmation directement (autrement qu'à travers le dispositif de récupération ESC). Le Département d'Etat ne peut PAS fournir une liste de ceux qui sont sélectionnés pour continuer le processus de demande de visa.

25. Dois-je recevoir des informations du Département d'Etat par email ou par boîte postale ?

Le Département d'Etat ne vous enverra jamais une lettre de notification. Le Gouvernement américain n'a jamais envoyé d'emails pour notifier les personnes de leur sélection et n'a pas l'intention d'utiliser **cette méthode** pour le programme DV-2016. Si vous êtes un candidat sélectionné, vous recevrez des correspondances par courriel concernant votre entrevue de visa après que vous ayez répondu aux instructions de notification sur la rubrique *Entrant Status Check*. Ces emails ne contiendront pas des informations concernant les date et heure actuelles de Rendez-vous; ils vous diront simplement que les détails du rendez-vous sont disponibles et que vous devez ensuite y accéder la rubrique *Entant Status Check* pour de plus amples détails. Veuillez noter que seuls les sites internet qui ont un nom de domaine « gov » sont les sites officiels du Département d'Etat américain. Beaucoup d'autres sites internet non-gouvernementaux (utilisant les suffixes « .com » ; « .org » ou « .net ») procurent des informations et services pour l'immigration et le visa. Le Département d'Etat ne prend pas la responsabilité, ni ne recommande ou sponsorise aucune information quelle qu'elle soit, contenue dans les sites non gouvernementaux.

Certains sites essaieraient même de vous induire **en erreur** pour vous extorquer de l'argent ou obtenir vos informations personnelles. Ils pourraient essayer de vous faire payer pour les services tels que les formulaires, les informations sur les procédures d'immigration qui sont autrement

gratuits sur le site internet du Services des Visas du Département d'Etat ou sur les sites internet des Ambassades et Consulats Américains. De plus, des organisations et sites internet essaieraient de voler votre argent en vous faisant payer les frais pour les services de visas DV.. Si vous envoyez de l'argent à un de ces escrocs vous ne pourrez plus jamais le récupérer., Nous en appelons donc à la vigilance des candidats lorsqu'ils doivent envoyer leurs informations personnelles à ces sites internet car elles pourraient être utilisées dans les cas d'usurpation d'identité ou de fraude.

26. Combien de candidats seront sélectionnés pour le DV 2016?

Il y a 50.000 visas DV disponibles pour le programme DV-2016, mais puisque certains des 50.000 premiers candidats sélectionnés pourraient ne pas être éligibles pour le visa ou ne poursuivront pas leurs dossiers jusqu'à la délivrance du visa, plus de 50.000 dossiers seront sélectionnés pour s'assurer que tous les visas DV disponibles seront délivrés. Cependant, cela signifie aussi qu'il n'y aura pas assez de visas pour tous les candidats sélectionnés au départ.

Vous pouvez vérifier par le biais de la rubrique *Entry Status Check* du site web du programme E-DV si vous avez été sélectionné pour la suite de votre dossier et découvrir votre place sur la liste. Les entrevues pour le programme DV 2016 débuteront au mois d'octobre 2015 pour les candidats sélectionnés qui ont soumis tous les documents avant l'entrevue ainsi que d'autres informations tel qu'il est demandé dans les instructions de notification. Les candidats sélectionnés qui fournissent toutes les informations requises seront informés de leur rendez-vous pour l'entrevue de visa. Les candidats sélectionnés, qui fourniront les informations requises conformément aux instructions de notification, seront informés de la date de leur entretien pour le visa à travers la rubrique *Entry Status Check* du site web du programme E-DV quatre à six semaines avant la date prévue pour l'entretien avec un officier consulaire des Etats-Unis en poste à l'étranger.

Chaque mois, des visas seront délivrés aux candidats qui seront prêts durant ce mois, en fonction du nombre de visas disponibles. Lorsque les 50.000 visas du programme DV auront tous été délivrés, le programme prendra fin. Le nombre de visas disponibles pourrait finir avant septembre 2016. Les candidats sélectionnés, qui souhaitent recevoir des visas, doivent être prêts à agir rapidement pour le traitement de leur dossier. **Le fait d'être sélectionné par tirage au sort électronique ne garantit pas automatiquement l'obtention d'un visa. La sélection signifie uniquement que vous êtes éligibles pour faire une demande de visa DV et si le rang de votre numéro devient éligible, à recevoir éventuellement le visa. Seuls les 50.000 premiers visas seront délivrés à de tels demandeurs.**

27. Comment les candidats reçus seront-ils sélectionnés ?

Les notifications de sélection par voie officielle seront faites à travers la rubrique « Entrant Status Check », disponible à compter du 5 mai 2015 jusqu'au 30 juin 2016, sur le site internet www.dvlottery.state.gov. Le Département d'Etat n'envoie pas de notifications de sélection ou des lettres par voie postale ou encore par courriel. Toute notification par

courriel ou lettre envoyée par poste affirmant que vous avez été sélectionné pour recevoir un DV ne vient pas du Département d'Etat et n'est point légitime. Toute correspondance émanant du Département d'Etat vous demandera de consulter la rubrique « *Entrant Status Check* » pour de nouvelles informations au sujet de votre candidature. Il ne vous demandera jamais d'envoyer de l'argent par la poste ou par d'autres services tels que Western Union.

Un numéro individuel est attribué à toutes les inscriptions reçues de toutes les régions. A la fin de chaque période d'inscription, un ordinateur procédera à un tirage aléatoire parmi toutes les inscriptions reçues de chaque région géographique. Au sein de chaque région, la première inscription sélectionnée au hasard sera le premier dossier enregistré, la seconde inscription sera le deuxième dossier enregistré, et ainsi de suite. Toutes les demandes reçues pendant la période d'inscription auront la même chance d'être sélectionnées au sein de chaque région. En cas de sélection, le candidat sera informé à travers la rubrique "***Entrant Status Check***" qui sera disponible à compter du 5 mai 2015 sur le site web du programme E-DV: www.dvlottery.state.gov. Le Kentucky Consular Center (KCC) continuera le traitement des dossiers jusqu'à ce que les candidats sélectionnés soient convoqués pour passer un entretien en vue du visa dans un consulat américain, ou jusqu'à ce que les candidats résidents autorisés à changer de statut aux Etats-Unis déposent leur demande auprès d'un bureau national compétent de l'USCIS.

28. Je suis déjà aux Etats-Unis. Si je suis sélectionné, puis-je changer mon statut auprès de l'USCIS?

Oui ; le changement de statut doit s'opérer conformément aux termes de la Section 245 de l'INA (La Loi sur l'Immigration), qui vous permet de solliciter auprès de l'USCIS un changement de votre statut pour devenir résident permanent. Vous devez vous assurer que l'USCIS peut traiter, jusqu'à son terme, votre dossier et ceux des membres de votre famille se trouvant à l'étranger, avant la date butoir du 30 septembre 2016. Aucun numéro de visa ne sera attribué au titre du programme DV-2016 après le 30 septembre 2016 à minuit, heure de Washington, quelles que soient les circonstances.

29. De combien de temps disposent les candidats sélectionnés pour faire leur demande de visa DV?

Les candidats sélectionnés lors du programme de la loterie DV-2016 doivent impérativement déposer leur dossier pour traitement et finalisation pendant l'année fiscale 2015-2016, c'est-à-dire entre le 1er Octobre 2015 et le 30 septembre 2016. Il leur est vivement conseillé d'engager le traitement de leur dossier de visa dès que les numéros de loterie qui leur sont attribués deviennent éligibles pour la suite de la procédure.

Tous les candidats sélectionnés doivent, sans exception, obtenir leur visa ou changer leur statut avant la fin de l'année fiscale. L'avantage du programme n'est pas reconductible sur l'année fiscale suivante pour ceux des candidats éligibles qui n'ont pu faire valoir leur droit au

visa avant le 30 septembre 2016 (fin de l'année fiscale). De même, les conjoint(e)s et les enfants dont le statut découle d'une demande DV-2016 ne peuvent obtenir un visa de diversité DV qu'entre le 1er octobre 2015 et le 30 septembre 2016. Les candidats qui s'inscrivent à l'étranger recevront une notification de rendez-vous du KCC via le site Internet E-DV, par le biais de la rubrique *Entry Status Check*, quatre à six semaines avant la date du rendez-vous.

30. En cas de décès d'une personne sélectionnée dans le cadre du programme E-DV, que se passerait-il avec le dossier?

Le décès d'un candidat avant son départ pour les Etats-Unis, entraîne de facto la révocation de son dossier. Le conjoint(e) et/ou les enfants dudit candidat n'ont plus droit au visa DV car tous les visas délivrés avant la survenue de cette circonstance seront automatiquement frappés de nullité.

LES FRAIS

31. Y a-t-il des frais à payer pour s'inscrire au programme E-DV?

A ce jour il n'est réclamé aucun frais pour soumettre une candidature électronique. Le paiement des frais n'intervient qu'au moment de l'entretien d'usage, auprès du Caissier de l'Ambassade ou du Consulat des Etats-Unis. Les candidats sélectionnés qui doivent régulariser leur statut aux Etats-Unis s'acquitteront de tous les frais requis directement auprès de USCIS. Les détails quant aux frais des visas immigrant et DV seront exposés dans les instructions données aux candidats sélectionnés à travers le site internet E-DV www.dvlottery.state.gov.

32. Comment et où dois-je payer les frais de demande de visa immigrant et le DV si je suis sélectionné?

Si vous êtes un candidat sélectionné par tirage au sort assisté par ordinateur, vous recevrez les instructions pour le processus de demande de visa DV par le biais de la rubrique *Entrant Status Check* visible sur le site internet www.dv.lottery.state.gov. Vous vous acquitterez alors, en personne, de tous les frais liés au visa immigrant et au DV uniquement auprès du consulat ou de l'ambassade américaine lors de l'entretien d'usage. Le caissier du consulat vous remettra immédiatement un reçu de paiement du gouvernement des Etats-Unis. Pour le règlement des frais de visa DV, il est fortement déconseillé d'effectuer des transferts d'argent au bénéfice de tiers par la Poste, Western Union, ou tout autre prestataire de service similaire.

Si vous êtes un candidat vivant déjà sur le territoire américain, et qui envisagez d'introduire une demande de régularisation de statut auprès du bureau de l'USCIS, vous devez visiter la page contenant les instructions spécifiques, accessible à partir de la rubrique « *Entrant Status Check* » sur www.dvlottery.state.gov, et qui expose, à votre intention, des informations claires sur la manière d'envoyer les frais de DV par le biais d'une banque américaine.

33. Si je suis sélectionné, ai déposé ma demande de visa et ne suis pas qualifié à en recevoir un, pourrais-je être remboursé pour les frais que j'ai payés?

Non. Les frais de visa ne sont pas remboursables. Les candidats doivent remplir au préalable tous les critères de qualification qui sont exposés dans les instructions. Si l'officier consulaire détermine qu'un candidat ne remplit pas les conditions d'obtention du DV ou s'il est inadmissible selon les termes de la loi américaine, le visa ne lui sera pas accordé et tous les frais engagés ne lui seront pas remboursés.

INADMISSIBILITÉS

34. Les candidats au programme DV peuvent-ils obtenir une dispense particulière ou bénéficier d'un traitement spécial en vue de l'obtention d'un visa?

Les candidats au programme DV sont soumis à tous les critères d'inadmissibilité pour les visas d'immigrant prévus par la Loi sur l'Immigration et la Nationalité (INA). Il n'existe aucune disposition spéciale de dispense en dehors de celles qui sont normalement prévues par l'INA, ni un traitement spécial prévu pour les demandes de dérogation. Certaines dispositions générales de dispense, en faveur des personnes dont les proches parents sont des Citoyens américains ou des étrangers ayant le statut de Résident Permanent Légal, peuvent s'appliquer aux candidats du programme DV, mais à cause des contraintes de temps du programme DV, il sera difficile de bénéficier de ces dispositions.

AVERTISSEMENT CONTRE LA FRAUDE ET LES ARNAQUES RELATIVES AU DV

35. Comment signaler la fraude et les arnaques relatives au DV?

Il est conseillé de visiter le site internet www.econsumer.gov ouvert par la Commission Fédérale du Commerce, en collaboration avec des agences de protection des consommateurs présentes dans 17 pays. Vous pouvez également signaler les cas de fraude au Bureau Fédéral des Investigations (FBI) via leur site [Internet Crime Complaint Center](http://www.fbi.gov/intercrime). Pour déposer une plainte après réception d'un courrier électronique non sollicité, allez à la page "**Contact Us**" du site du Département de la Justice.

DONNÉES STATISTIQUES RELATIVES AU DV

36. Quelle est la limite du nombre de visas DV 2016?

En application de la loi, le programme DV met à la disposition des candidats admissibles un maximum de 55.000 visas de résident permanent chaque année. Cependant, la loi appelée Nicaraguan Adjustment and Central American Relief Act (NACARA) votée par le Congrès en novembre 1997 stipule qu'à partir du programme DV-1999, et aussi longtemps que nécessaire, 5.000 DV sur les 55.000 visas délivrés chaque année seront affectés au programme NACARA. La diminution actuelle de 5.000 DV a débuté avec le programme DV-2000 et restera probablement en vigueur pour le programme DV-2016.

DIVERS

37. Si j'obtiens un visa par le programme DV, est-ce que le gouvernement des Etats-Unis m'aidera à obtenir un billet d'avion, trouver un logement et un emploi, bénéficier de soins de santé ou d'une subvention jusqu'à ce que je sois définitivement installé?

Non, les candidats qui obtiennent un visa DV ne recevront aucune assistance sous forme de billet d'avion, de logement ou de subside. Si vous êtes sélectionné pour demander un visa DV, vous aurez besoin de démontrer avant la délivrance du visa, que vous ne deviendrez pas une charge publique aux Etats-Unis. La preuve de l'existence de moyens financiers peut être constituée par vos biens personnels, la prise en charge (Formulaire I-134) de la part d'un membre de votre famille ou d'un ami résidant aux Etats-Unis, une offre d'emploi de la part d'un employeur qui se trouve aux Etats-Unis, ou toute autre ressource financière.

LISTE DES PAYS PAR REGION DONT LES NATIFS SONT ADMISSIBLES AU PROGRAMME DV-2015

La liste ci-dessous indique, dans chaque région géographique, les pays dont les natifs sont admissibles au programme DV-2016. Les territoires d'Outre-Mer sont compris dans la région géographique du pays dont ils dépendent. Les pays dont les natifs ne sont pas admissibles au programme DV-2016 ont été identifiés par l'USCIS, conformément à la formule exposée à la Section 203(c) de l'INA. Ils constituent les principales sources d'immigration aux Etats-Unis pour des raisons familiales ou d'emploi et sont désignés sous l'appellation de pays de « forte admission ». Ils sont indiqués après les listes des régions respectives.

AFRIQUE

Afrique du Sud	Mali
Algérie	
Angola	Maroc
Bénin	Maurice (île)
Botswana	Mauritanie
Burkina Faso	Mozambique
Burundi	Namibie
Cameroun	Niger
Cap-Vert	
Comores	Ouganda
Congo	République Centrafricaine
Côte d'Ivoire	République Démocratique du Congo
Djibouti	Rwanda
Egypte	Sao Tomé et Principe
Erythrée	Sénégal
Ethiopie	Seychelles
Gabon	Sierra Leone

Gambie
Ghana

Guinée
Guinée-Bissau
Guinée Equatoriale
Kenya
Lesotho
Liberia
Libye
Madagascar

Somalie
Soudan
Soudan du Sud
Swaziland
Tanzanie
Tchad
Togo
Tunisie
Zambie
Zimbabwe

*Les personnes nées dans les régions qui étaient administrées avant juin 1967 par Israël, la Jordanie, la Syrie, et l’Egypte sont rattachées respectivement à Israël, la Jordanie, la Syrie, et l’Egypte. Les personnes nées dans la Bande de Gaza sont rattachées à l’Egypte; les personnes nées dans la Bande Ouest sont rattachées à la Jordanie; les personnes nées dans le Plateau du Golan sont rattachées à la Syrie.

En Afrique, les natifs du Nigeria **ne** sont **pas** éligibles pour le programme pour la diversité de cette année.

ASIE

Afghanistan	
Arabie saoudite	Laos
Bahreïn	Liban
Malaisie	
Bhoutan	Maldives
Birmanie	Mongolie
Brunei	Népal
Cambodge	Oman
Corée du Nord	Qatar
Emirats Arabes Unis	Singapour
Hong Kong (Région administrative spéciale)	Sri Lanka
Indonésie	Syrie
Iran	Taïwan
Iraq	Thaïlande
Israël	Timor-Oriental
Japon	Yémen
Jordanie	

*Les personnes nées dans les régions qui étaient administrées avant juin 1967 par Israël, la Jordanie, la Syrie, et l’Egypte sont rattachées respectivement à Israël, la Jordanie, la Syrie, et l’Egypte. Les personnes nées dans la Bande de Gaza sont rattachées à l’Egypte; les personnes nées dans la bande Ouest sont rattachées à la Jordanie; les personnes nées dans le Plateau du Golan sont rattachées à la Syrie.

Les natifs des pays suivants de la Région d’Asie **ne sont **pas** éligibles pour le programme du visa des diversités de cette année: le Bangladesh, la Chine (natif du territoire continental), l’Inde, le Pakistan, la Corée d Sud, les Phillipines et le Vietnam. La région administrative spéciale de Hong Kong (Asie), la région administrative spéciale de Macao (Europe) et le Taiwan (région d’Asie) **sont admissibles** et figurent sur la liste ci-dessus.

EUROPE

Albanie	Lituanie
Allemagne	Luxembourg
Andorre	Macao (Région administrative spéciale)
Arménie	Macédoine
Autriche	Malte
Azerbaïdjan	Moldavie
Belgique	Monaco
Bilorussie	Monténégro
Bosnie-Herzégovine	Norvège
Bulgarie	
Croatie	Ouzbékistan
Chypre	Pays-Bas (y compris les départements (et territoires d’outre-mer)
Danemark (y compris les départements Et territoires d’outre-mer)	Portugal (y compris les départements (et territoire d’outre-mer)
Espagne	République tchèque
Estonie	
Finlande	
France (y compris les départements Et territoires d’outre-mer)	
Georgie	Roumanie
Grèce	Russie
Hongrie	Saint Marin
Irlande	Serbie
Irlande du Nord	Slovaquie
Islande	Slovenie
Italie	Suède
Kazakhstan	Suisse
Kirghizistan	Tadjikistan
Kosovo	Turkménistan
Lettonie	Turqui

Liechtenstein

Ukraine

Vatican (Etat de la Cité du)

****Les natifs des pays européens suivants ne peuvent pas participer au programme pour la diversité de cette année: Grande-Bretagne (Royaume-Uni). La Grande-Bretagne (Royaume-Uni) comprend les territoires dépendants suivants: Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Iles Caïmans, Iles Malouines, Iles Turks et Caicos, Iles Vierges Britanniques, Monserrat, Pitcairn et Sainte-Hélène. NB: Dans le cadre du programme pour la diversité seulement, l'Irlande du Nord est traitée séparément. L'Irlande du Nord est admissible et figure sur la liste des régions admissibles. La région administrative spéciale de Macao est admissible et figure sur la liste ci-dessus.**

AMERIQUE DU NORD

Bahamas

En Amérique du Nord, les natifs du Canada et du Mexique **ne sont pas** admissibles au programme pour la diversité de cette année.

OCEANIE

Australie (y compris les départements et territoires d'outre-mer)	Nouvelle-Zélande (y compris départements et territoires d'outre-mer)
Fidji	Palau
Kiribati	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Iles Marshall	Samoa
Iles Salomon	Tonga
Micronésie (Etats fédérés de)	Tuvalu
Nauru	Vanuatu

AMERIQUE DU SUD, AMERIQUE CENTRALE ET CARAIBES

Antigua-et-Barbuda	Honduras
Argentine	Nicaragua
Barbade	Panama
Belize	Paraguay
Bolivie	Saint-Kitts-et-Nevis
Chili	Sainte-Lucie
Costa Rica	Saint Vincent et Grenadines
Cuba	Suriname
Dominique	Trinité-et-Tobago
Grenade	Uruguay
Guyane	Venezuela
Guatemala	

Les pays de la région dont les natifs **ne** sont **pas** admissibles au programme pour la diversité de cette année sont: Brésil, Colombie, République Dominicaine, Equateur, El Salvador, Haïti, Jamaïque, Mexique et Pérou.